

S'INSTALLER en



griculture

sur le territoire Saumur Val de Loire

GUIDE LOCAL





Sommaire

Edito	3
Les étapes pour créer ou reprendre une entreprise agricole	5
Se former pour acquérir les compétences	6
Formation initiale	6
Formation pour adulte	7
Formation continue	8
Développer son expérience avant de se lancer	10
Stages en immersion	10
Développer son expérience en tant que salarié	13
« PAI », le 1^{er} contact pour un projet d'installation	16
Trouver un site pour s'installer	18
Se préparer à gérer demain son entreprise	20
Chiffrer et financer son projet	24
L'étude économique	24
Le plan d'entreprise	25
Les aides à l'installation	25
Les contacts pour organiser son prévisionnel	27
Les contacts pour financer son projet	28
Les formalités à l'installation	32
Les partenaires filières	34
Les réseaux techniques et professionnels	37
Recruter des salariés	40



Jean-Michel Marchand
Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



Jérôme Harrault
Vice-Président
en charge de l'agriculture,
maire d'Allonnes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est un territoire où le végétal tient une place importante. Nombreuses sont les exploitations et entreprises et nombreux sont les travailleurs de la terre. Viticulture, maraîchage, semences, horticulture, arboriculture et élevage façonnent nos paysages et contribuent à l'économie locale.

Pour ces raisons, nous devons maintenir cette activité et la faire rayonner au delà de nos frontières. Favoriser l'installation d'exploitants agricoles est un enjeu majeur pour notre territoire.

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un plan d'action agricole dont l'un des piliers est la création d'un réseau de professionnels agricoles.

Le présent guide est le premier aboutissement de ce réseau et a vocation à accompagner tous les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le Saumurois. Il présente l'ensemble des partenaires et dispositifs existants.

Nous avons l'espoir qu'il saura vous donner l'envie d'investir dans notre territoire et qu'il saura vous guider dans vos démarches.

L'AGRICULTURE

Le territoire de l'Agglomération



47
communes

101 000
habitants

1 200
entreprises
agricoles

3 400
actifs agricoles
à la production

64 200 hectares

L'agriculture valorise 52% du territoire

1 500 Chefs
d'exploitation

**Entre 10 et 20
nouvelles
installations
chaque année**

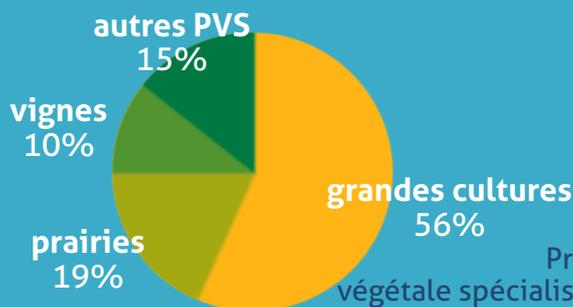
1 900 ETP* salariés
* Équivalent Temps
Plein Annuel

38% des entreprises adhèrent à une CUMA*

Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

Répartition de la SAU*

Surface Agricole Utile



Production
végétale spécialisée (PVS):
Production de semences : 9%
Légumes : 3,5%
Arboriculture : 1,25%
Horticulture : 1,25%

Source : Chambre d'Agriculture

le territoire idéal pour développer votre projet

REJOIGNEZ-NOUS SUR facebook

<https://www.facebook.com/SaumurValdeLoireAgriculture>



J'AIME

@SaumurValdeLoireAgriculture



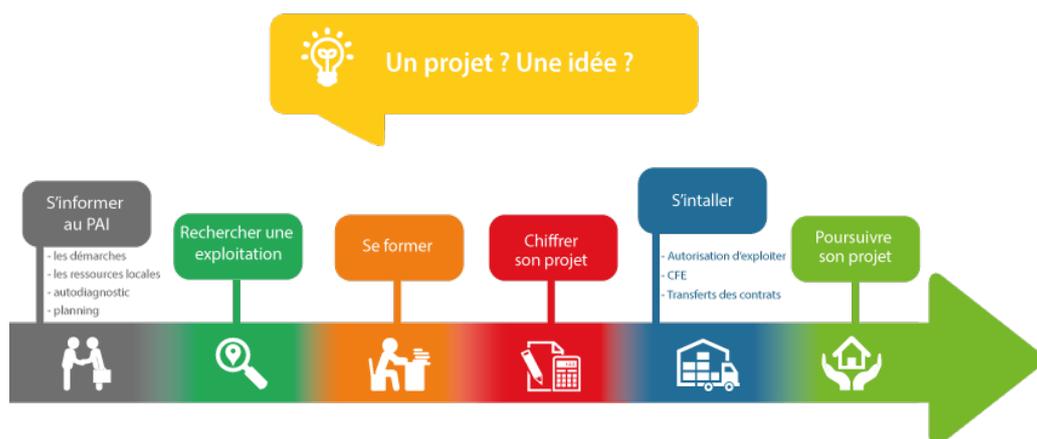
Les étapes pour créer ou reprendre une entreprise agricole

Les démarches de création-reprise d'une exploitation agricole sont très similaires à la création-reprise dans les autres secteurs d'activité. Pour commencer et faire le point, 9 questions incontournables :

- Ai-je l'expérience et les compétences pour devenir chef d'entreprise agricole ?
- Est-ce que je me lance seul ou en association ?
- Où vais-je développer mon projet : quel site de création, quelle exploitation je souhaite reprendre ?
- Quelle(s) production(s), quelle(s) activité(s) dans mon projet ?
- Quels modes de commercialisation, quels marchés pour mes produits ?
- Quels investissements seront nécessaires pour m'installer, mettre en œuvre mon projet et réaliser mes productions, mes activités ?
- Comment vais-je financer mon projet ?
- Quels sont les réglementations spécifiques à l'agriculture à prendre en compte dans mon projet (en plus des réglementations générales sur l'activité économique) ?
- Quel est mon calendrier d'action pour me lancer ?

Pour réaliser toutes ces étapes, il faut prévoir un délai moyen d'un an pour un travail serein et maîtrisé du projet d'installation. Ce délai peut être allongé s'il vous est nécessaire d'acquérir de l'expérience et/ou des compétences.

En complément, il est possible en agriculture d'obtenir des subventions spécifiques pour créer/reprendre une exploitation. Dans ce cas, il vous faudra posséder un diplôme agricole de niveau IV et avoir validé votre plan de professionnalisation personnalisé.



Les étapes d'un projet d'installation : à suivre, avec des conseils et tous les « coups de pouce » disponibles sur Saumur Val de Loire, tout au long de ce guide.



Se former pour acquérir les compétences

Etre agriculteur, c'est être chef d'entreprise. C'est un métier polyvalent, qui nécessite des compétences techniques de production agricole et de machinisme, mais aussi en gestion, commerce, informatique, gestion des ressources humaines, particulièrement si votre projet nécessite l'embauche de personnel ou si vous vous projetez en société. Outre ces compétences, il faut aussi une

multitude de connaissances : biologie végétale et/ou animale, techniques de production, comptabilité, réglementation, protection de l'environnement...

Une formation qualifiante, qui peut s'effectuer en formation initiale ou continue est souvent un plus pour assurer la réussite de votre installation.

Formation initiale

Le Lycée professionnel agricole Edgard Pisani à Montreuil-Bellay propose des formations initiales (bac pro) en aménagements paysagers et viticulture œnologie.



LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EDGARD PISANI

Route de Méron

49260 Montreuil-Bellay

02 41 40 19 20

lpa.montreuil-bellay@educagri.fr

www.pisani49.paysdelaloire.e-lyco.fr

Le CFAA centre de formation agricole pour apprentis à Montreuil -Bellay apporte une réponse personnalisée pour vous préparer à l'exercice de votre futur métier dans le domaine du végétal : horticulture, viticulture, aménagements paysagers, commerce.



CFAA 49 Edgard Pisani
BP 10007 Route de Méron
49260 Montreuil-Bellay
02 41 40 19 28
cfa.maine-et-loire@educagri.fr
www.cfaa49-edgard-pisani.com

La MFR Maison Familiale Rurale de Montreuil-Bellay propose des formations sous statut scolaire, de la 4^e à la 3^e, Bac professionnel CGEA spécialité productions végétales et des formations en contrat de professionnalisation en machinisme, agroéquipement, responsable d'exploitation agricole.



MFR La Rousselière
Centre de Formation d'Apprentis «La Rousselière»
49260 Montreuil-Bellay
02 41 83 19 19
mfr.montreuilbellay@mfr.asso.fr
www.cfa-mfr-montreuilbellay.fr

Formation pour adulte

Le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) Edgard Pisani organise des formations dans les domaines de la viticulture, de l'œnologie, de la commercialisation des vins, du tourisme et de l'hôtellerie. Des supports techniques mis à sa disposition (vignoble de l'établissement, matériel viticole, chai...), la mise en place d'une plateforme régionale d'innovation, les nombreux partenariats avec les professionnels, permettent une mise en œuvre des formations adaptées aux attentes de chacun.



CFPPA Edgard Pisani
route de Méron
49260 Montreuil-Bellay
02 41 40 21 30
cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr
www.cfppa-edgard-pisani.com

Le CFP (Centre de Formation et de Promotion) des MFR Le Verger propose des formations professionnelles qualifiantes à destination de salariés et de demandeurs d'emploi dans les secteurs de l'aménagement paysager et l'agriculture, le tourisme et l'hôtellerie. Il propose notamment une formation de découverte du milieu agricole et du paysage, afin de déterminer un parcours d'emploi et de formation. Cette formation est ouverte à tous les types de production : horticulture, arboriculture, maraîchage, viticulture, grandes cultures...



CFP des MFR Le Verger

Centre de formation et de promotion, Maison Familiale Rurale
11, avenue des Cadets de Saumur - Gennes
49350 Gennes-Val-de-Loire
Contact : Sandrine Helstroffer
02 41 38 07 30
cfp.gennes@mfr.asso.fr

Le CNPH Centre National de Promotion Horticole à La Ménitré propose des formations professionnelles pour adultes et apprentis en horticulture, maraîchage, pépinière, agriculture bio, machinisme agricole et diplômantes (du CAP au BAC+2) ou qualifiantes reconnues par l'Etat.



CNPH Centre de formation

43 Rue du Roi René
49250 La Ménitré
Contact : Nathalie Joseph, Chargée d'Orientation et de Recrutement
02 41 45 67 55
nathalie.joseph@cnph.fr
www.cnph.fr

Formation continue

La Chambre d'Agriculture organise tout au long de l'année des formations courtes, pour la plupart financées par VIVEA (le fonds de formation des agriculteurs) sur l'informatique, la gestion, la technique, les coûts de production, les stratégies de commercialisation, le fonctionnement en société, la gestion du temps, l'emploi, l'énergie et l'environnement...



Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou :
5 place de la République - 49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 96 75 20 - baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué en Anjou :
1 rue du Pavé - 49700 Doué en Anjou
02 41 96 75 20
layon-saumurois@pl.chambagri.fr

Le CIVAM Agriculture durable 49 propose des formations techniques sur les systèmes d'élevages autonomes et économes (bovins, ovins, porcins) accessibles aux porteurs de projets en agriculture : conduite d'un système herbager pâturant, autonomie alimentaire, cultures économes en intrants, santé animale naturelle...



CIVAM AD 49

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

02 41 39 48 75

civam.ad49@wanadoo.fr

civamad49.civam.org

Le GABB Anjou propose une trentaine de formations courtes tout au long de l'année. Un catalogue présentant l'ensemble des formations, édité en partenariat avec Vivre au Pays, Accueil Paysan, le CIVAM AD49 et l'Afocg, est consultable sur

<https://www.gabbanjou.com/espace-producteurs/catalogue-de-formations/>



GABB Anjou

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

02 41 37 19 39

gabbanjou@wanadoo.fr

www.gabbanjou.com



Développer son expérience avant de se lancer

Avant de vous lancer dans un projet d'installation en agriculture, vous aurez peut-être besoin de tester différents métiers, différentes productions pour développer votre expérience. Deux pistes de solutions pour vous :

- Avec ADEMA ou PÔLE EMPLOI, vous pouvez faire des stages en immersion,
- Avec l'ANEFA49, PÔLE EMPLOI, le SR49, le GEIQ et les groupements d'employeurs, vous pouvez trouver des emplois pour des missions longues ou courtes dans tous les secteurs d'activité agricole.

Stages en immersion



Le dispositif ADEMA

Le dispositif ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles) propose des formations courtes (1 mois) pour tester un métier agricole qui se déroulent avec une semaine en salle et trois semaines de stage en entreprise.

Formations professionnelles gratuites et indemnisées.

Pour en savoir + : www.fafsea.com/adema

CFP des MFR Le Verger



CFP des MFR Le Verger

Centre de formation et de promotion, Maison Familiale Rurale

11, avenue des Cadets de Saumur - Gennes

49350 Gennes-Val-de-Loire

contact : Sandrine Helstroffer

02 41 38 07 30

cfp.gennes@mfr.asso.fr

CFPPA Edgard Pisani



CFPPA Edgard Pisani

Route de Meron

49260 Montreuil-Bellay

Contact : Nadine Baron

02 41 40 21 30

cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr

CNPH Centre de formation



CNPH Centre de formation

43 Rue du Roi René

49250 La Ménitré

02 41 45 67 55

nathalie.joseph@cnph.fr

PMSMP

Période de Mise en
Situation en Milieu
Professionnel

Le dispositif PMSMP

Le dispositif PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) vous permet de réaliser des stages en immersion professionnelle pour découvrir un métier ou pour confirmer votre projet professionnel.

Durée maximum 1 mois.

Pour en savoir + : <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/se-former/demandeurs-d-emploi/article/periodes-de-mise-en-situation-en-milieu-professionnel>

Pour organiser votre stage,
contactez :

Pôle Emploi



Pôle Emploi

680 Rue du Chemin Vert

49414 Saumur

www.pole-emploi.fr

Mission Locale du Saumurois



Mission Locale du Saumurois

Place de l'Arche Dorée BP207

49415 Saumur cedex

www.mission-locale-du-saumurois.com

Développer son expérience en tant que salarié

Il est également possible de découvrir les métiers agricoles par une expérience professionnelle en tant que salarié. Au-delà des contacts spécifiques au monde agricole proposés ci-dessous, pensez également à contacter les offres Pôle Emploi.

Le Bourse de l'emploi de L'ANEFA

Pour trouver un emploi dans le secteur agricole vous pouvez vous référer à la bourse de l'emploi de l'ANEFA Maine-et-Loire.



ANEFA Maine-et-Loire,
Association Nationale Emploi Formation en Agriculture
Maison de l'Agriculture
14 Avenue Jean Joxé
49000 Angers
02 41 96 76 47
<http://maine-et-loire.anefa.org>

Le Saisons en Anjou

Consultez le calendrier des saisons en Maine-et-Loire et toutes les informations qui vous seront utiles pour organiser votre saison sur le site dédié.



Saisons en Anjou
02 41 96 75 21
www.emploi-saisonnier49.fr

Service de remplacement

Pour remplacer les agriculteurs absents de leur exploitation (maladie, accident, maternité, paternité, vacances, formation, responsabilité professionnelle) et répondre à leurs besoins croissants, le Service de remplacement recrute.

De nombreuses opportunités d'emplois (CDI et CDD) existent au sein de ce groupement d'employeurs. Les salariés interviennent sur des types d'exploitations variées pour des durées variables (de quelques heures à plusieurs semaines).

Travailler au Service de remplacement est une expérience très valorisante et un bon tremplin à l'installation en agriculture.



Service de remplacement 49
14 Avenue Jean Joxé
49106 Angers
02 41 96 76 90
SR49@agri49.com
<http://service.replacement-49.over-blog.com>

Le GEIQ Agriqualif Pays-de-la-Loire est un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui a pour objectif de former des demandeurs d'emploi en agriculture. Sa spécificité est de mettre à disposition des salariés en alternance avec une formation individualisée et adaptée à l'entreprise.

Chaque année, plus de quarante salariés sortent formés du GEIQ et 2/3 d'entre eux restent dans l'exploitation où ils ont fait leur alternance.



GEIQ Agriqualif Pays de la Loire

Maison de l'Agriculture

14 avenue Jean Joxé

49100 Angers

02 41 96 76 90

geiqagriqualif@agri49.com

<http://geiqagriqualif-pdl.fr>

AGRIVAL est un groupement d'employeurs basé à Saumur. Son objectif est d'amener sur un territoire, la naissance d'une sorte « d'employeur de synthèse » qui mutualise les besoins dispersés dans un réseau d'entreprises.

A partir de la complémentarité des périodes d'activité ou des cumuls des temps partagés, le groupement d'employeurs propose à ses salariés un enchaînement de missions qui peut aboutir, lorsque salariés et entreprises sont satisfaits, à la signature d'un CDI, contrat à durée indéterminée.



AGRIVAL Groupement d'employeurs

25 Rue de Nantilly

49400 Saumur

02 41 50 94 43

contact@agrival-ge.fr

www.agrival-ge.fr

SAFRAN est un groupement d'employeurs basé à Doué-en-Anjou. SAFRAN organise la mise à disposition de personnel auprès d'entreprises adhérentes dans le cadre de contrats en temps partagé avec création d'emplois en CDI sur le Layon-Saumurois.

Les secteurs d'activité concernés : viticulture, pépinières de plein champs, maraîchage, industrie (cariste, manutentionnaire, chauffeur livreur, chauffeur PL...), espaces verts, services (secrétariat, comptabilité). Tout profil à étudier selon les besoins (saisons, temps partiel).



SAFRAN, Groupement d'employeurs

4 rue Saint Denis

49700 Doué-en-Anjou

Tél. 02 41 50 42 85

Fax. 09 70 61 11 49

www.maisondelemploi-slva.com/f69,safra

FORVAL est un groupement d'employeurs multisectoriel qui propose différents emplois en temps partagé sous la forme d'un seul et même contrat. Cette solution répond aux entreprises, aux collectivités, aux associations, en proposant des collaborateurs qualifiés et habitués à leur environnement de travail. Elle répond également aux salariés qui obtiennent un CDI à temps plein partagé entre plusieurs adhérents.



FORVAL Groupement d'employeurs

2 Avenue des Tilleuls
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 54 86 76
contact@forval.fr
www.forval.fr

Le Point Info Agri-Emploi a pour objectif de faciliter l'accès à l'information sur l'emploi, les métiers et les formations en agriculture. Il est destiné d'une part aux salariés ou demandeurs d'emploi qui s'interrogent sur les métiers et les emplois en agriculture, et d'autre part aux employeurs agricoles qui souhaitent être accompagnés dans leur rôle d'employeur.



Point Info Agri-Emploi

02 49 18 78 00

Permanences téléphoniques :
tous les matins de 9h à 12h sauf le mercredi

Le GED (Groupement d'employeurs départemental) permet de :

- Répondre aux besoins réguliers de main d'œuvre en temps partagé des exploitants agricoles en élevage et/ou végétal.
- Assurer des emplois stables, à temps plein ou partiel pour les salariés avec des missions annuelles sur une ou plusieurs exploitations d'un même territoire.
- Développer les compétences des salariés et gagner en autonomie grâce à un investissement à long terme sur plusieurs entreprises agricoles.



Groupement d'employeurs départemental 49

02 41 96 76 90
contact.ged49@yahoo.fr



Près de **1 800 usagers**
en 2017 sur la région des Pays de la Loire

«PAI», le 1^{er} contact pour un projet d'installation

Le Point Accueil Installation (PAI)

Dès le stade de l'idée de votre projet d'installation en agriculture, le PAI vous propose un entretien individuel ou collectif gratuit avec un conseiller spécialisé.

Le but : vous aider à clarifier votre projet, vous orienter vers les personnes ressources, vous informer sur les aides, les formations et les dispositifs d'accompagnement pour le montage de projet et repérer les étapes, les échéances à venir.

PAI, Point Accueil Installation

Pour prendre rendez-vous :

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou

Antenne locale de Doué-en-Anjou
1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 76 76

maine-et-loire@pait.fr

www.pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr



Les conseils des PROS

- **Etre acteur de son projet et savoir réellement ce qu'on veut avant de se lancer.**
- **Prendre un maximum de contacts en amont et s'informer tout le temps.**
- **L'installation, ça se réfléchit longtemps à l'avance.**
- **Bien clarifier ses objectifs et ses priorités.**



Trouver un site pour s'installer

Au-delà de votre réseau, plusieurs dispositifs sur Saumur Val de Loire peuvent vous permettre de trouver un site pour développer votre projet d'installation, une entreprise à reprendre, des terres à exploiter, en location ou à la vente.



Le RDI, répertoire départ installation propose des offres d'exploitations à transmettre, proposées par les cédants et accompagnées par les conseillers de la Chambre d'agriculture. Il offre une large vision de l'offre quels que soient les systèmes de production. C'est un outil de mise en relation pour les porteurs de projet.



RDI Répertoire départ installation

02 41 96 77 51

catherine.morin@maine-et-loire.chambagri.fr

www.repertoireinstallation.com



La SAFER peut vous accompagner dans votre recherche d'exploitation en facilitant vos recherches et votre achat de foncier. Elle vous permet de réaliser votre projet en vous proposant des parcelles ou une propriété à reprendre avec des terres à acheter (et/ou à louer). Elle peut également prendre en charge une partie des frais d'actes notariés dans le cadre du SAFiR (soutien à l'achat de foncier pour l'installation rurale), remboursement de 30% des frais d'acte notarié dans la limite de 1000 € par jeune agriculteur. Des offres de biens à vendre sont également proposées par la SAFER sur leur site Internet.



SAFER Maine Océan

14 Avenue Jean Joxé

49106 Angers

02 43 83 48 10

saf49@safermao.fr

www.saf-er-pays-de-loire.fr

AMPELIO est un cabinet spécialisé dans la transmission de vignobles sur la vallée de la Loire. Le site Internet propose des offres de vignobles à la vente.



SARL AMPELIO

13 chemin de la Monnaie

49170 Savennières

02 41 09 17 51

contact@ampelio.fr

www.ampelio.fr

L'Association Terre de Liens aide les porteurs de projets agricoles à définir une stratégie de recherche de foncier. En suscitant la mobilisation citoyenne sur le territoire, elle peut accompagner l'acquisition de fermes par différents outils collectifs dans le but d'installer, en location, des porteurs de projets en agriculture biologique. Les cédants ou les porteurs de projet peuvent également utiliser le site internet www.terredeliens.org pour consulter ou publier des annonces d'offres ou de recherches de fermes.



Terre de Liens Pays de la Loire

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Érigné

06 61 45 49 88

pdl@terredeliens.org

www.terredeliens.org



Les conseils des PROS

- **Bien connaître l'historique de l'exploitation tant en terme de rentabilité que de savoir-faire même si la production change**
- **Appréhender globalement son projet pour rechercher des sites à partir de critères précis**



Se préparer à gérer demain son entreprise

Devenir agriculteur demain implique de posséder un panel de compétences très variées : techniques, économiques, comptables, fiscales, réglementaires, commerciales, managériales ... Autant de notions qui, si elles sont parties intégrantes des formations agricoles, ont besoin d'être réactivées avant une installation, à la lumière du projet envisagé.

À travers la mise en place d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), chaque futur installé aura la possibilité de faire le bilan des compétences déjà acquises et de celles qu'il devra consolider par des formations thématiques ou encore des stages pratiques. La mise en place de ce PPP se fait via la chambre d'agriculture, labellisée pour cette mission par la DRAAF.

En parallèle des compétences acquises par la formation, l'expérience en situation réelle apporte des compléments indispensables. Peuvent être réalisés des stages pratiques sur le terrain, voire sur l'exploitation identifiée, permettant d'expérimenter le métier et de valider les hypothèses technico-économiques du projet.

La Chambre d'agriculture Pays de la Loire



Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou :

5 place de la République - 49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 96 76 50 - baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué en Anjou :

1 rue du Pavé - 49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 75 20 - layon-saumurois@pl.chambagri.fr

Le GABB Anjou, groupement des agriculteurs biologistes et biodynamistes, vous accompagne dans votre projet d'installation en agriculture biologique : point sur le projet dans sa globalité et sur les spécificités liées à la bio, expertise technique et réglementaire (cahier des charges bio), mise en relation avec des agriculteurs bio du territoire, plan d'actions.



GABB Anjou

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

02 41 37 19 39

gabbanjou@wanadoo.fr

www.gabbanjou.com

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) propose une formation « stage paysan créatif » : formation de 12 mois accompagnant à la création ou reprise d'entreprises agricoles et à la mobilisation des moyens de production (foncier, financement, investissements, circuits de commercialisation, réseau professionnel...) et s'adressant à toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié (avec ou sans foncier). La formation contient 10 jours de tronc commun, un suivi individuel sur l'année, une immersion professionnelle répartie entre les paysans référents et le futur site d'installation, un accompagnement par le groupe d'appui local constitué d'agriculteurs, de citoyens et d'élus.



CIAP Coopérative d'installation en agriculture paysanne du Maine-et-Loire

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

06 04 19 05 35

vapciap49@gmail.com

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR Vivre au Pays) accompagne les porteurs de projet dans leur installation à travers la mise en réseau et l'intégration territoriale mais aussi par des formations « *de l'idée au projet* ». Cet accompagnement s'adresse aux personnes souhaitant s'engager dans une installation agricole (ou d'autres formes d'activités de développement local en milieu rural) afin de clarifier ses finalités et ses valeurs, découvrir des productions, des territoires, des marchés et identifier les compétences à acquérir. Des questionnements sur la cohérence entre le projet professionnel et personnel, l'organisation du travail et le dimensionnement économique permettent d'affiner la nature du projet. L'ADEAR organise également des temps d'échanges collectifs, les cafés installation, afin que chacun présente son projet et que les paysans participants partagent leur expérience et leur savoir-faire.



ADEAR Vivre au Pays

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

02 41 39 54 77 - 06 89 61 96 94

vivreaupays.49@laposte.net

www.confederationpaysanne-pdl.fr

Pour faire le lien avec le cédant dans le cas d'une reprise, le stage de parrainage est une solution pour une bonne transition. Ce stage donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation en vue. Il permet de mieux connaître l'exploitation où il souhaite s'installer, d'approfondir ses compétences, de préparer son projet d'installation et, en cas d'association, de tester l'entente et l'organisation avec les futurs associés. Il constitue en quelque sorte une période d'essai avant l'installation. Il s'agit d'un stage à temps plein, d'une durée de 6 mois à 1 an maximum. Ce stage rémunéré est destiné aux candidats à la création, reprise ou association en entreprise agricole, titulaire d'un diplôme agricole, âgé de 18 à 40 ans, et n'ayant pas de lien de parenté avec l'exploitant accueillant.



Les stages de parrainage sont financés par la Région Pays de la Loire :

www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/publications/actu-detaillee/n/stage-de-parrainage

**Pour en savoir +,
contactez votre PAI**



PAI, Point Accueil Installation

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou

Antenne locale de Doué en Anjou
1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 76 76 - maine-et-loire@pait.fr

www.pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr



Les conseils des PROS

- **Avoir les acquis suffisants pour démarrer sans risques techniques et monter un projet viable**
- **Qualités requises pour s'installer : maturité du projet, formation et expérience**





Chiffrer et financer son projet

L'étude économique

Comme pour tout projet de création ou de reprise d'entreprise, il est nécessaire de bien cadrer en amont de l'installation la faisabilité technique, économique et humaine.

Etape indispensable, l'étude de faisabilité vous permettra :

- de vérifier la viabilité économique et sociale du projet,
- d'étudier sa cohérence technique,
- de faire le point sur les objectifs et l'organisation du travail,
- de faire ressortir les points forts de votre projet, et les points de vigilance,
- d'apporter une aide pour prendre des décisions,
- de vérifier la cohérence entre projet professionnel et projet de vie,
- d'avoir un support pour les échanges avec les partenaires du projet, comme une banque par exemple.

La réalisation de ce type d'étude est fortement recommandée puisqu'elle permet de s'assurer de la faisabilité et de viabilité du projet d'installation. Elle devient obligatoire pour pouvoir solliciter les aides à l'installation. Cette étude sera un véritable outil de pilotage de l'exploitation.

Le plan d'entreprise

Le plan d'entreprise (PE) est une synthèse de l'étude économique de votre projet. Il est établi par le porteur de projet, par ses propres moyens ou de manière accompagnée.

Pour les porteurs de projet sollicitant les aides à l'installation, le plan d'entreprise constitue l'élément d'appréciation déterminant lors de la prise de décision d'attribution des aides à l'installation par les services de l'Etat.

Au-delà du caractère contractuel pour les aides, il permet également au porteur de projet de s'approprier pleinement son projet notamment au travers de certaines rubriques consacrées aux motivations, aux conditions de réussite.

Les aides à l'installation

Les aides publiques à l'installation ont pour objectif d'accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles dans le cadre familial et hors cadre familial.

Elles comportent deux dispositifs d'aides : la **Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**, une aide nationale au démarrage en capital (subvention) du projet d'installation, et une aide régionale spécifique à l'installation en agriculture biologique proposée par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

La sollicitation et la mise en œuvre, par le porteur de projet, de la DJA et de l'aide régionale est indépendante et non obligatoire. Toutefois, chacune de ces aides s'appuie sur le plan d'entreprise (PE) présenté par le candidat à l'installation.

En quelques mots, la Dotation Jeune agriculteur – ou DJA – est une aide à la trésorerie au démarrage du projet. Basée sur un montant minimum de 10 000 €, elle peut être complétée par plusieurs modulations accessibles en fonction des caractéristiques du projet.

Cette aide peut être attribuée aux personnes qui :

- ont entre 18 et 40 ans,
- disposent de la capacité professionnelle agricole,
- exploitent au moins une demi-surface minimum d'installation ($\frac{1}{2}$ SMI) et sont reconnues au titre de l'Activité Minimum d'Assujettissement par la MSA,
- effectuent un plan de professionnalisation personnalisé (PPP),
- et réalisent un plan d'entreprise (PE).

Ses objectifs prioritaires sont les suivants :

- encourager l'installation dans les filières « élevage » et « végétal spécialisé » génératrices d'emplois directs et indirects et maintenir ainsi le potentiel de production régional,
- poursuivre le développement de l'agriculture biologique par la mise en place d'un soutien spécifique à la reprise de ces exploitations,
- inciter les jeunes installés à s'engager dans la démarche agroécologiques en accompagnant les actions de formations, de diagnostics d'exploitation et de développement réalisées dans le cadre du projet d'installation.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire propose une aide à l'installation en agriculture biologique pour les 40-45 ans. Cette aide forfaitaire de 7 000 € est accessible aux conditions suivantes :

- **Projet 100 % en bio**, cultures et animaux, déjà en bio à l'installation ou à engager en conversion au plus tard au terme de la 3^e année du plan d'entreprise,
- **Avoir + de 40 ans et – de 45 ans** à la date d'obtention du statut MSA agriculteur à titre principal,
- **Être titulaire de la capacité professionnelle** (diplôme agricole de niveau IV minimum),
- **Déposer un Plan d'entreprise (PE)**, validé par un établissement bancaire lors de l'accès à un prêt installation, ou validé par un droit d'exploiter accordé par la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Pour en savoir +,
contactez votre PAI



S'installer
en agriculture

PAI, Point Accueil Installation

Pour prendre rendez-vous :

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou

Antenne locale de Doué-en-Anjou
1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 76 76

maine-et-loire@pait.fr

www.pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr



Les conseils des PROS

- Bien travailler son projet et le soumettre à différents experts (techniques, économiques, social...).
- Se faire bien accompagner pour limiter les risques.
- Prendre le temps de murir son projet.
- S'appuyer sur les partenaires déjà en place sur l'exploitation.
- Garantir ses débouchés au maximum et établir un vrai plan économique.
- Savoir s'entourer de personnes et d'organismes de confiance.
- Echanger en toute transparence avec ses futurs partenaires, en particulier la banque : « ne pas avoir peur du banquier ».

Les contacts pour organiser son prévisionnel



Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou

5 Place de la République

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 96 76 50

baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en-Anjou

1 Rue du Pavé

49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 75 20

layon-saumurois@pl.chambagri.fr

<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr>



AS 49 Conseil, gestion, expertise comptable

30 Allée Joseph Touchais

49700 Doué-en-Anjou

02 41 59 23 04

contact@as49.fr

www.as49.fr



COGEP Experts comptable

Rue du pavé de Riou
Zac du champ Blanchard
49400 Distre
02 41 67 25 65

www.cogep.fr



STREGO Experts comptable

14 place Théophile Vénard
49700 Doué-en-Anjou
02 41 40 32 00

www.strego.fr



Voir loin, les pieds sur terre

CER France, expert-comptable

Chemin des Patureaux ZA du Pigeonnier
49400 Saumur
02 41 33 66 66

www.49.cerfrance.fr



CEGAO - Centre de Gestion Agricole de l'Ouest

8 rue du Bon Puits
49480 Saint-Sylvain-d'Anjou
02 41 88 60 22
c.gestion@cegao.com

www.cegao.com

Les contacts pour financer son projet



Banque Populaire Grand Ouest

Agence Anjou Agriculture et viticulture

41, Rue du Nid de Pie
02 72 96 16 10
49000 Angers

www.bpgo.banquepopulaire.fr



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

BNP Paribas

30 rue Dacier
49400 Saumur
02 41 83 34 29

<https://mabanque.bnpparibas>



Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine
21-23 rue Beaurepaire
49400 Saumur
02 41 40 15 40
saumur.beaurepaire@ca-anjou-maine.fr
www.ca-anjou-maine.fr



Crédit Mutuel
33 place de la Bilange
49400 Saumur
02 41 21 49 49
39437@creditmutuel.fr
www.creditmutuel.fr



Portages fonciers et financiers

Terre de liens accompagne des projets d'installation, uniquement en agriculture biologique, par le biais de trois outils collectifs :

- L'**association Terre de Liens** qui accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, informe et rassemble le public autour des enjeux fonciers et agricoles, et ancre le projet Terre de Liens dans une dynamique citoyenne et locale,
- La **Foncière Terre de Liens** (entreprise de l'ESS) qui permet à chacun de placer son épargne dans un projet à haute valeur sociale et écologique. Le capital accumulé sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées. La Foncière loue ces fermes à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine,
- La **Fondation Terre de Liens** qui acquiert des exploitations et terres agricoles en danger grâce à des donations et legs de particuliers et entreprises. Une fois propriétaire, la fondation propose la ferme en location à des porteurs de projets ayant un dossier offrant des garanties suffisantes en matière d'équilibre agronomique, de viabilité économique, d'insertion locale et de préservation de l'environnement.



Terre de liens Pays de la Loire
70 route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
06 61 45 49 88
pdl@terredeliens.org
www.terredeliens.org/pays-de-la-loire

Portage foncier pour s'installer avec la SAFER ; en partenariat avec la région Pays de Loire, le Crédit Agricole, ou Volney Bocage, une filiale du Crédit Mutuel et pour des projets ciblés, la SAFER peut assurer le portage foncier pour le compte de porteurs de projets en cours d'installation.

La SAFER ou le partenaire achète le foncier pour le mettre à disposition, en location par bail rural, au porteur de projet avec possibilité de rachat. Selon les projets et leurs besoins, la SAFER est également en mesure de mobiliser des financeurs en capacité d'investir pour permettre une installation.



SAFER Maine Océan

14 avenue Jean Joxé
49106 Angers
02 43 83 48 10
safer49@safermao.fr
www.safer.fr

Pour des projets en viticulture sur lesquels les partenaires bancaires ne prennent pas le risque de les accompagner, AMPELIO propose de trouver des financements privés, à savoir un investisseur financier prêt à porter le projet.



SARL AMPELIO

13 chemin de la Monnaie
49170 Savenières
02 41 09 17 51
contact@ampelio.fr
www.ampelio.fr

Le portage temporaire d'activité proposé par la CIAP 49 permet de sécuriser pendant 1 à 3 ans la création ou reprise d'une entreprise en hébergeant l'activité économique du porteur de projet d'un point de vue juridique, fiscal et comptable.

La coopérative finance les premiers investissements et la trésorerie nécessaire à la mise en production, sécurise le foncier via un bail. Le porteur de projet peut se rémunérer si l'activité le permet. Cet outil permet également de garantir aux cédants que leur entreprise sera transmise et pérenne.



CIAP Coopérative d'installation en agriculture paysanne du Maine-et-Loire

70 route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
06 04 19 05 35
vapciap49@gmail.com

Initiative Anjou accompagne la création/reprise et le développement des entreprises du végétal spécialisé* sur Saumur Val de Loire en proposant des prêts à taux zéro :

- pour la création/reprise d'entreprise (plafonds : 10 000 € pour une petite entreprise et 40 000 € pour une PME),
- pour la croissance/développement d'entreprise (plafonds : 15 000 € pour une petite entreprise et 40 000 € pour une PME).

L'objectif est de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire en renforçant l'apport personnel. Un parrainage ou un suivi de la jeune entreprise est proposé gratuitement.

* *Végétal spécialisé : horticulture, viticulture, semences, maraîchage, arboriculture, plantes médicinales et aromatiques, champignons, cidriculture et tabac.*



Initiative Anjou Saumur Val de Loire

Contact : Carole Charbonnier

11 rue du Maréchal Leclerc

49400 Saumur

02 41 40 45 87

c.charbonnier@agglo-saumur.fr

Le financement participatif (crowdfunding en anglais) est un nouveau mode de financement permettant au grand public de soutenir financièrement et collectivement des projets qui le séduisent.

www.miimosa.com/fr est la plate-forme entièrement dédiée à l'agriculture et l'alimentation. Miimosa propose deux formes de collecte :

- le financement par don public avec contreparties en nature (entre 1 000 € et 70 000 €),
- le prêt participatif auprès de citoyens engagés avec un remboursement entre 3 et 84 mois (entre 15 000 € et 200 000 €).

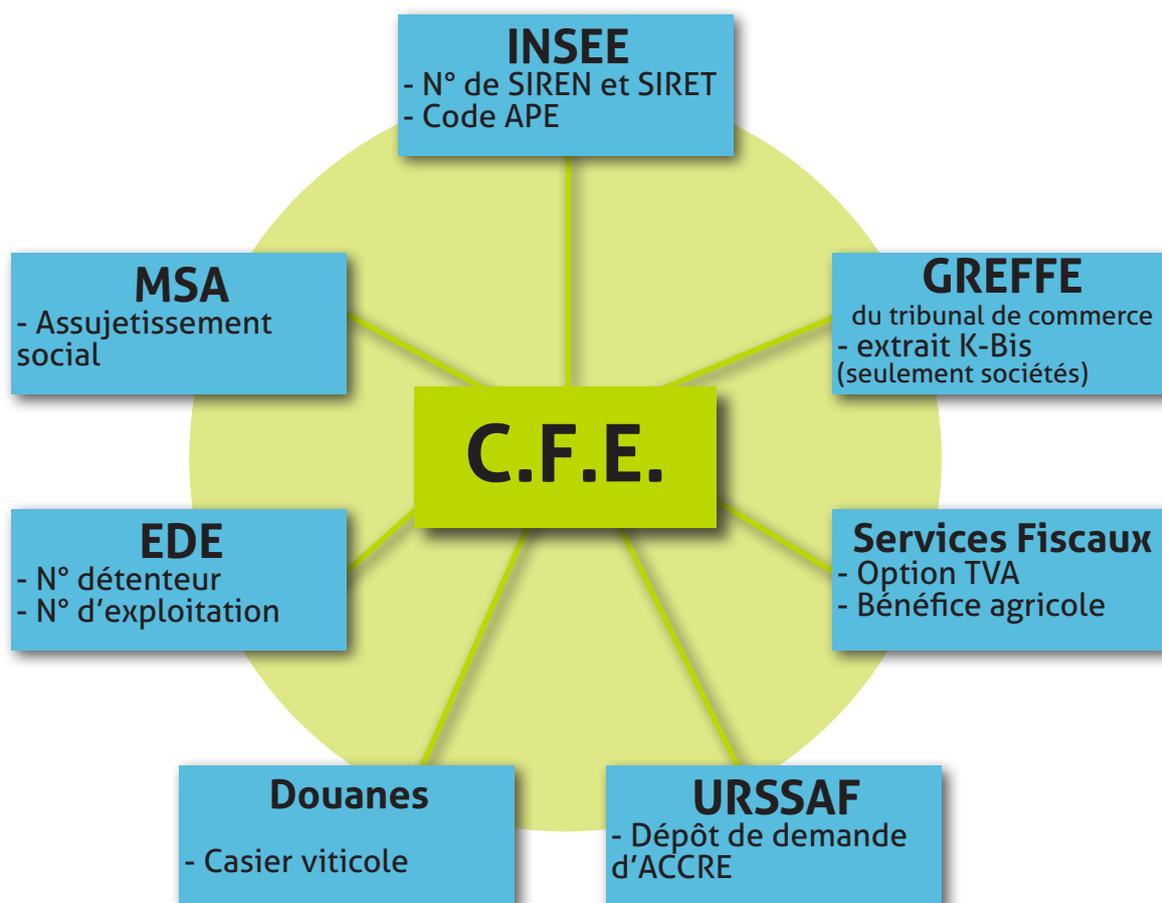
La plate-forme offre également un accompagnement par un coach projet expert tout au long de la collecte, afin de cibler au mieux les besoins de la collecte, rédiger et illustrer le projet, construire les contreparties et définir une stratégie de communication.



MIIMOSA

www.miimosa.com/fr

Les formalités à l'installation



Le Centre de Formalité des Entreprises (CFE)

Lors d'une création d'entreprise, le centre de formalités des entreprises (CFE) est l'interlocuteur du porteur de projet pour effectuer ses premières démarches. Le CFE est chargé d'être l'interface entre l'entreprise et les administrations.

Le CFE contribue à faciliter et à accélérer « le parcours administratif » des porteurs de projet en leur permettant de déposer en un même lieu (« guichet unique »), en une seule fois, les déclarations auxquelles ils sont tenus de souscrire.

Centre de Formalité des Entreprises agricoles de Maine-et-Loire

14 avenue Jean-Joxé
49006 Angers
02 41 96 75 09
cfe@maine-et-loire.chambagri.fr

Permanences téléphoniques :
du lundi au vendredi (sauf mercredi)
de 9 h à 12 h

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Lors de la création de l'entreprise, il est important d'effectuer les démarches permettant l'affiliation au régime agricole de protection sociale : la MSA (guichet unique).

Suite à vos démarches auprès de la chambre d'Agriculture, celle-ci transmet les documents CFE à la MSA pour procéder à la démarche d'affiliation (assujettissement, niveaux de cotisations, affiliation de la famille, autres prestations...) et un dossier Nouvel Installé est constitué. Les documents nécessaires sont adressés par voie postale et sont à retourner à la MSA. Si besoin un rendez-vous avec un conseiller en protection sociale est proposé au siège de Beaucouzé.



santé
famille
retraite
services

MSA Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire

3 rue Charles Lacrosette
49070 Beaucouzé
02 41 31 75 75
www.msa49.fr



Les conseils des PROS

- Avoir une approche complète de son projet : économique, territoire et travail pour être prêt pour s'installer. Et pour cela il faut du temps.
- Rencontrer la collectivité et les riverains pour communiquer dès le début.



Les partenaires filières

Trouver des débouchés est un point important lors de l'installation. La présence sur un territoire d'entreprises et d'acteurs de filière compétents est un atout pour se lancer.

Sur le territoire du Saumurois et aux alentours une diversité d'acteurs économique et de fédération de filières existent. Ces partenaires en plus de fournir des débouchés peuvent apporter des

conseils à leurs producteurs, les accompagner lors de leur installation, leur proposer des contrats qui sécurisent la production.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, il est important de consulter un maximum d'acteurs économiques lors de l'installation afin de sélectionner le ou les plus adaptés à sa production.

Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur



Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur

73 rue du Plantagenêt - BP 62444

49024 Angers Cedex 2

02 41 88 60 57

www.federationviticole.com

SCPA Négoce



SCPA négoce

4 rue Stade le Bois

49260 Le Puy Notre Dame

02 41 40 22 40

Coopérative Rosée des Champs



Coopérative de fruits et légumes Rosée des champs :

Zone Industriel Saulaie

49700 Doué-en-Anjou

02 41 59 17 66

www.roseedeschamps.fr

Fleuron d'Anjou



Fleuron d'Anjou :
coopérative de fleurs, plantes, fruits et légumes
29 avenue du Moulin de Marcillé – CS 90067
49136 Les Ponts-de-Cé Cedex
02 41 96 66 66
info@fleurdanjou.fr
www.fleurdanjou.fr

SOMINVAL

Le MIN propose aux producteurs un lieu de vente direct de leurs produits soit directement auprès des grossistes soit sur les carreaux d'Angers et de Vivy. La Sominval, société de gestion propose également des services complémentaires : vente d'emballages, location de chambres froides ou d'espaces de stockage...

Le MIN mène une politique de promotion pour soutenir les producteurs et favoriser la diversité des produits locaux. Les marchés de gros d'Angers et de Vivy proposent aux producteurs de légumes et de fruits de venir vendre, tout au partie de leur production en direct.

- La demande de produits locaux authentiques est très forte de la part des professionnels de la restauration et des métiers de bouche. C'est donc l'opportunité pour les producteurs de travailler dans une structure de qualité avec des services totalement adaptés aux exigences du métier.
- C'est très simple de vendre au MIN, il suffit de réserver un emplacement sans obligation d'engagement de la part du producteur. Les tarifs sont très accessibles et adaptés aux producteurs locaux.



SOMINVAL
Société de gestion du Marché d'Intérêt National
d'Angers - Vivy
12 avenue Jean Joxé
49109 Angers cedex 02
e.marchand@sominval.fr
www.sominval.fr

Terrena



Terrena, approvisionnement, conseil, collecte en production agricole
7 avenue Jean Joxé
49100 Angers
02 40 98 90 00
www.terrena.fr

Bio Loire Océan est une association de producteurs en fruits et légumes ayant comme vocation de développer et de structurer la filière fruits et légumes bio sur la région Pays de la Loire. Bio Loire Océan permet aux producteurs adhérents de travailler collectivement pour optimiser la vente de leurs produits, planifier leurs volumes pour un meilleur ajustement entre l'offre et la demande et garantir un meilleur suivi des prix.

Bio Loire Océan est également un lieu de rencontre et d'échange sur les problématiques rencontrées, les techniques utilisées et l'évolution des marchés.



Bio Loire Océan

2 Rue des Fontaines
49330 Châteauneuf-sur-Sarthe
02 41 27 37 04
www.bioloireocean.bio

Terryloire est une coopérative spécialisée en fruits (pommes, poires) et légumes (échalion, asperge, topinambour) basée sur le Saumurois et le Haut Poitou. En plein développement, Terryloire accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation ou de reprise par :

- un soutien technique personnalisé (individuel et collectif),
- une aide à la définition d'un plan de financement adapté,
- la mise en place d'outils de sécurisation du revenu.



Terryloire

10 Rue des Moulins
49390 Parçay les Pins
02 41 84 11 55
www.terryloire.com



Les réseaux techniques et professionnels

Le **CDDL** (Comité Départemental de Développement Légumier) basé à Beaufort-en-Anjou est une association ayant pour activités principales le conseil technique, l'expérimentation et l'animation dans le domaine des cultures maraîchères. Il s'agit d'un groupement technique ouvert à tous les producteurs de légumes du Maine-et-Loire.



CDDL, Comité Départemental de Développement Légumier

Chambre d'agriculture
Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 96 76 50
www.cddl.org



Coup
de
pouce

Conseil projet en maraîchage

Le CDDL propose un temps d'échange avec un conseiller pour les porteurs de projet en maraîchage. Il propose également un échange de 1 heure et demie sur la pertinence technique et la viabilité du projet, pour se poser les bonnes questions et se mettre en lien avec les opérateurs économiques du territoire.

FD Viticole de l'Anjou et de Saumur



Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur

73 rue du Plantgenêt

49024 Angers

02 41 88 60 57

www.federationviticole.com

Progresser en groupe dans son système d'élevage : le CIVAM

Agriculture durable 49 propose aux éleveurs-euses d'échanger et progresser ensemble. Ces groupes se composent d'une quinzaine d'éleveur-euses, accompagnés par un-e animateur-trice, qui définissent leur programme de travail et enrichissent leurs savoir-faire d'années en années. Les journées peuvent s'appuyer sur l'échange de pratiques entre pairs, sur des apports scientifiques et techniques, sur l'intervention d'un spécialiste d'une question qui intéresse le groupe... Parmi les thématiques actuellement abordées par ces groupes, on trouve : les systèmes herbagers pâturants, les cultures économes en intrants, la gestion du bocage, la santé animale naturelle (par l'alimentation et l'aromathérapie)...



CIVAM AD 49

70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

02 41 39 48 75

civam.ad49@wanadoo.fr

civamad49.civam.org

CUMA, une CUMA est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs d'acquérir et de mettre en commun du matériel agricole. Elles sont intéressantes pour réduire ses coûts de mécanisation et rencontrer d'autres agriculteurs du secteur. Vous trouverez de plus amples informations sur les CUMA, adressez-vous à l'Union des Cuma Pays de la Loire.



Fédération des CUMA Pays de la Loire

14 avenue Jean Joxé

49006 Angers

02 41 96 75 48

www.paysdelaloire.cuma.fr

LES GROUPES DE PROGRÈS

Participer à un groupe de progrès est un moyen innovant pour identifier les leviers et mesurer les progrès en s'appuyant sur l'intelligence collective. Constitués de 10 à 15 agriculteurs d'un même secteur géographique, les groupes se retrouvent plusieurs fois par an pour échanger sur leurs pratiques, acquérir des

références, visiter des entreprises, se former avec l'appui d'un conseiller animateur. En Maine-et-Loire il existe des groupes de progrès travaillant sur la production laitière, l'agronomie, la viande bovine.

Pour + d'infos, contactez votre Chambre d'agriculture



Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort en Anjou :

5 place de la République - 49250 Beaufort en Anjou

02 41 96 76 50 - baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué en Anjou :

1 rue du Pavé - 49700 Doué en Anjou

layon-saumurois@pl.chambagri.fr

Le BHR (Bureau Horticole Régional) basé aux Ponts-de-Cé est une société spécialisée dans l'accompagnement technique et économique en horticulture et pépinières. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié ouvert à tous les roséristes, pépiniéristes et horticulteurs des Pays de la Loire.



BHR – Bureau Horticole Régional

1 rue des Magnolias

49130 Les Ponts-de-Cé

02 41 79 29 29

info@bhr-vegetal.com

www.bhr-vegetal.com



Conseil en horticulture et pépinières

Le BHR propose un temps d'échange avec un conseiller pour les porteurs de projet en horticulture et pépinières. Il aide le candidat à construire son business plan, à constituer son dossier de demande de prêt à la banque (budget prévisionnel, plan de trésorerie) ainsi qu'à effectuer des demandes de subvention à l'investissement (PCAE).

Il propose également des premières rencontres techniques gratuites avec des ingénieurs afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet dans les premières étapes de vie de l'entreprise.

La CAB (Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire) est une association régionale de producteurs bio qui accompagne le développement de l'agriculture biologique en Pays de la Loire. La CAB propose un accompagnement technique des producteurs :

- en maraîchage bio : accompagnement collectif (bulletins techniques, guide variétal) et individuel (appui personnalisé, 3 visites individuelles, conseil téléphonique),
- en viticulture bio : accompagnement collectif (bulletins techniques, groupes d'échanges, journées techniques, une visite annuelle) et individuel (appui téléphonique, conseils œnologiques).



CAB Pays de la Loire

9 rue André Brouard - BP 70510

49105 Angers Cedex 02

02 41 18 61 40

cab@biopaysdelaloire.fr

www.biopaysdelaloire.fr

Contact maraîchage : Amélie Vian - 06 26 84 51 56

cab.maraichage@biopaysdelaloire.fr

Contact viticulture : Nathalie Dallemagne - 06 29 50 24 15

cab.viticulture@biopaysdelaloire.fr

Recruter des salariés



Pôle Emploi

680 Rue du Chemin Vert

49414 Saumur

www.pole-emploi.fr



ANEFA

**Association nationale emploi formation
en agriculture**

14 Avenue Jean Joxé

49106 Angers

02 41 96 76 56

<http://maine-et-loire.anefa.org>



Maison de l'emploi Saumur Val de Loire

11 rue du Maréchal Leclerc - BP 80157

49414 Saumur Cedex

02 41 40 45 57

www.maisondelemploi-slva.com

ADEAR, Vivre au pays.....	21
AGRIVAL, groupement d'employeurs.....	14
AMPELIO.....	19-30
ANEFA, association nationale emploi formation en agriculture.....	40
AS49 conseil, gestion, expertise comptable.....	27
Banque populaire.....	28
Bio Loire Océan.....	36
BNP Paribas.....	28
Bourse de l'emploi de l'ANEFA (la).....	13
Bureau Horticole Régional (BHR).....	39
CER France.....	28
CEGAO (Centre de gestion agricole de l'Ouest).....	28
Centre de formalités des entreprises (CFE).....	33
Centre de formation agricole pour apprentis (CFAA).....	7
Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles Edgard Pisani (CFPPA).....	7-11
Centre de formation professionnelle (CFP) des MFR Le Verger.....	8-11
Centre national de promotion horticole (CNPH).....	8-11
Chambre d'agriculture Pays de la Loire.....	8-20-27-39
CIVAM Agriculture durable 49.....	9-38
COGEP experts comptables.....	28
Comité départemental de développement légumier (CDDL).....	37
Coopérative de fruits et légumes et plantes à fleurs Fleuron d'Anjou.....	35
Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP49).....	21-30
Coopérative Rosée des Champs.....	34
Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire (CAB).....	40
Crédit Agricole.....	29
Crédit Mutuel.....	29
FD Viticole.....	38
Fédération des CUMA Pays de la Loire.....	38
Fédération viticole de l'Anjou.....	34
FORVAL, groupement d'employeurs.....	15
GABB Anjou.....	9-21
GED, Groupement d'employeurs départemental.....	15
GEIQ Agriqualif Pays de la Loire.....	14
Initiative Anjou Saumur Val de Loire.....	31
Lycée professionnel agricole Edgard Pisani.....	6
Maison de l'emploi Saumur Val de Loire.....	40
Maison familiale rurale (MFR).....	7
MIIMOSA.....	31
Mission locale du Saumurois.....	12
Mutualité sociale agricole (MSA).....	33
Point d'accueil installation (PAI).....	16-22-26
Point info agri-emploi.....	15
Pôle emploi.....	12-40
Répertoire départ installation (RDI).....	18
SAFER Maine Océan.....	18-30
SAFRAN, groupement d'employeurs.....	14
Saisons en Anjou (les).....	13
SCPA Négoce.....	34
Service de remplacement 49.....	13
SOMINVAL, gestion du marché d'intérêt national d'Angers - Vivy.....	35
STREGO experts comptables.....	28
Terre de liens.....	19-29
Terrena, approvisionnement, conseil, collecte en production agricole.....	35
Terryloire.....	36

Guide local



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
02 41 40 45 50

www.sauurvalde Loire.fr



Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 96 76 50
bageois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en-Anjou
1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou
02 41 96 75 20
layon-saumurois@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture

**DÉC.
2018**